

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 24 millions d'euros investis pour l'eau en Occitanie au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, le territoire de l'Occitanie (ex-Languedoc-Roussillon) a reçu **24 millions d'euros** d'aide de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour financer **366 opérations**.

#### Les chiffres-clés en Occitanie pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2018



- **Plus de 50% des aides (12,8 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
  - 9,7 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 7,8 M€ dédiés à la mise en conformité des stations d'épuration, en particulier celle de l'agglomération de Sète pour traiter les débits reçus par temps de pluie (5,3 M€) et 1,9 M€ concernent les études et l'amélioration des réseaux,
  - 3,1 M€ pour l'eau potable, essentiellement consacrés à la mise à niveau des infrastructures des collectivités rurales.
- **23% (5,6 M€)** bénéficient à la **réduction des pollutions agricoles**, dont 5,1 M€ attribués à l'Agence de Services et de Paiement pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs en vue de soutenir les changements de pratiques (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, agriculture biologique) et de réduire les pollutions par les pesticides.
- **12% (2,8 M€)** vont à la **préservation et la restauration des milieux aquatiques**, notamment pour animer les actions à conduire (1,2 M€) et pour préserver les zones humides (0,5 M€).

Parmi les opérations aidées, des projets remarquables :

#### 1. Pour réduire les rejets de pollution

**La Communauté d'agglomération Sète Agglopol Méditerranée (34)** poursuit les actions en faveur de la réduction des rejets de polluants dans la lagune de Thau. Pour préserver les activités conchylicoles, de pêche et de baignade, la

collectivité va augmenter la capacité de traitement des eaux de la station d'épuration à Sète (de 135 000 à 165 000 équivalents-habitants), pour prendre en compte les débits lors des épisodes pluvieux, mais aussi le futur raccordement à la station des communes de Poussan-Bouzigues, Gigan et Frontignan Plage. Pour ces travaux qui permettront de réduire encore les apports microbiologiques ainsi que les flux d'azote et de phosphore rejetés à l'étang de Thau, Sète Agglopol Méditerranée bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **5,34 M€**.

**La société Axens située sur la plateforme de Salindres (30)** poursuit la réduction de ses rejets dans l'Arias.

Après avoir mis en place les principaux outils de traitement spécifiques de ses effluents qui ont permis une réduction importante des substances dangereuses rejetées (dichlorométhane et nickel notamment), elle vise à améliorer ses performances environnementales en traitant les sources de pollution qui subsistent. Deux opérations seront financées dans le cadre de l'appel à projets de l'agence de l'eau « Réduction des émissions industrielles » en faveur des entreprises visées par la directive IED :

- « **Stabilo +** » va améliorer le traitement des rejets de l'atelier OD2/Amélie qui contiennent des molécules toxiques pour les bactéries de la station d'épuration biologique réalisée en 2009. Un prétraitement spécifique (décantation et ozonation) sera ajouté et la station sera dotée d'un nouveau bassin de décantation pour traiter en continu tout le flux de pollution généré. Ces travaux permettront d'épurer 30 kg d'azote par jour et de supprimer une source de dysfonctionnement possible de la station biologique en place. Par ailleurs, l'amélioration des performances de la station permettra d'accroître les volumes d'eaux traitées réutilisés vers les ateliers (60 m<sup>3</sup> par jour). Pour ce projet, Axens reçoit une aide de l'agence de l'eau de **450 000 €**.
- « **Recyclages stations et traitement du phosphore** » concerne le prétraitement des effluents de l'atelier métaux précieux, qui contiennent des chlorures et du phosphore. Outre qu'ils ne sont pas dégradés par la station physicochimique dans laquelle ils aboutissent actuellement, la présence de ces ions empêche la réutilisation des eaux issues de la station vers les ateliers. Axens va compléter la filière de traitement pour pouvoir recycler une partie des eaux traitées vers les ateliers et rejeter directement le reste sans passer par la station physicochimique. Pour ces travaux, qui permettront la réduction des émissions de phosphore et le recyclage de 90 000 m<sup>3</sup> d'eaux traitées par an, Axens bénéficie d'une aide de l'agence de l'eau de **160 000 €**.

## 2. Pour préserver et améliorer les milieux aquatiques

**Le Syndicat mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (34)**, Etablissement Public Territorial de Bassin, qui fédère l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du bassin versant, conduit une étude pour élaborer un Plan de Gestion concerté du Delta de l'Orb. Ce plan de gestion portera sur les communes de Portiragnes, Sauvian, Sérignan, Valras, Villeneuve-lès-Béziers et Vias et concernera les trois zones humides principales identifiées dans l'inventaire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : « les Orpellières », « la Grande Maïre » et l'ancien « Grau du Libron ». Ces trois sites constituent d'anciens exutoires des fleuves Orb et Libron, la Grande Maïre restant encore aujourd'hui le principal exutoire en mer des eaux débordées de l'Orb. L'objectif est de préserver ces zones humides, fortement modifiées au gré des aménagements agricoles et de protection contre les tempêtes marines, ainsi que de restaurer leurs fonctionnalités, en lien avec les cours d'eau dont elles dépendent. Pour cette étude, l'agence de l'eau octroie au syndicat une subvention de **120 000 €**.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau](#), pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, totalisent un montant de **112,5 millions d'euros** pour financer plus de **1 800 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)**



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)